CA1 EA 88A11 FRE DOCS

Affaires extérieures External Affairs

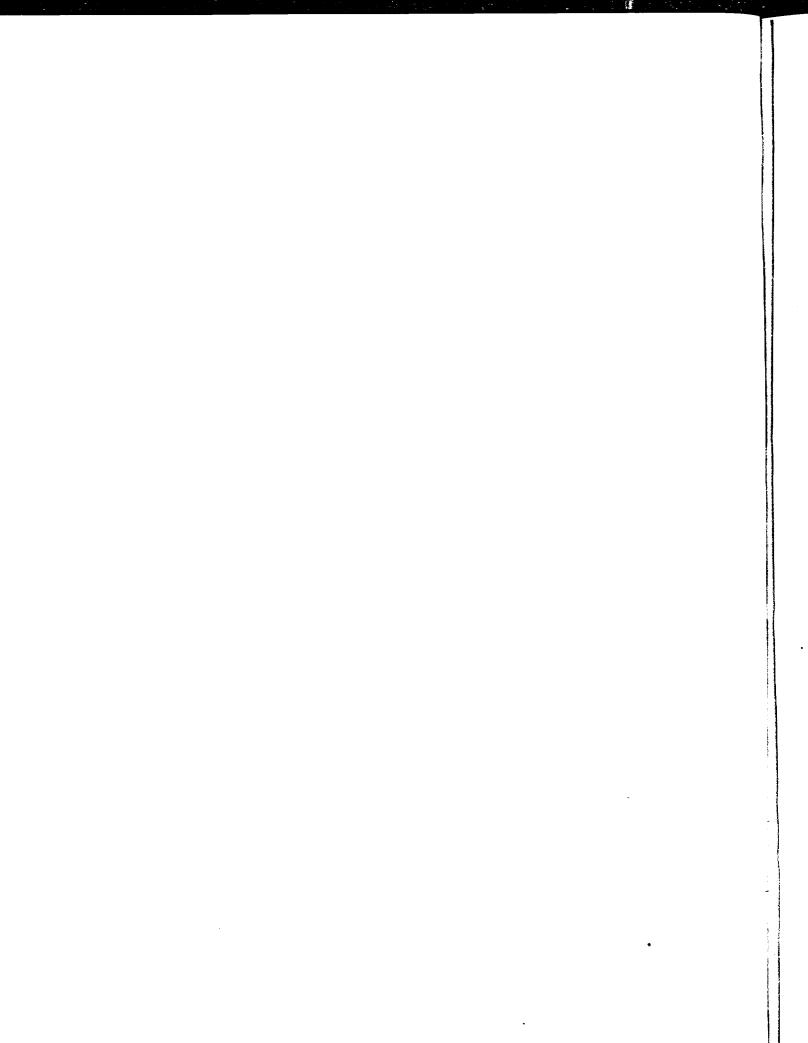
Canada

ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1. De nombreux mythes circulent au sujet de ce qui arriverait au Canada s'il négociait un accord commercial avec les États-Unis. Il faut détruire ces mythes et nous pouvons le faire en examinant ce qui est advenu à d'autres petits pays qui ont conclu des accords avec des pays beaucoup plus puissants qu'eux.
- 2. Nous examinerons trois accords: ceux entre l'Irlande et le Royaume-Uni, entre le Marché commun européen et la Suède et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
- 3. Ils concernent tous des pays industrialisés dans diverses parties du monde, à des époques différentes. Quoique les détails de chaque accord diffèrent, l'objectif est le même: l'élimination des obstacles au commerce.
- Dans les trois cas, un petit pays a négocié avec un partenaire commercial beaucoup plus gros que lui et les résultats ont été à l'avantage des deux parties. Le présent exposé démontre qu'il est normal que des petits pays concluent des ententes avec des nations puissantes sans sacrifier pour autant leur souveraineté, leurs programmes sociaux et leurs échanges commerciaux avec le reste du monde.

43-269-84-



Trois mythes

- Les gros pays ont le dessus.
- Les petits y perdent leur indépendance.
- Les programmes sociaux sont sacrifiés.

- . Trois grandes préoccupations ont été soulevées relativement à la négociation d'un nouvel accord commercial entre le Canada et les États-Unis:
 - 1. Il est impossible pour un petit pays de négocier une entente équitable avec un gros pays!
 - 2. La dépendance commerciale du petit pays augmente inévitablement et conduit à l'intégration politique!
 - 3. Le petit pays doit sacrifier ses programmes sociaux!
- . La présentation qui suit démontre à partir d'exemples réels que ces craintes sont non fondées.

Nouvel accord commercial entre les deux principaux partenaires commerciaux dans le monde

TEXTE

. En septembre dernier, le Premier ministre Brian Mulroney a annoncé à la Chambre des communes que le Canada et les États-Unis négocieraient un nouvel accord commercial global visant à "maintenir, renforcer et protéger" les relations commerciales bilatérales.

Ce n'est pas une première!

- . Le Canada et les États-Unis ont signé de nombreux accords commerciaux: ceux de 1935 et de 1938, le Pacte automobile et l'Arrangement sur le partage de la production du matériel de défense.
- . Il existe déjà dans le monde neuf accords globaux régissant les relations commerciales bilatérales entre de grands pays industrialisés.
- . Ils prévoient tous l'élimination des tarifs et des autres obstacles au commerce afin d'améliorer les échanges commerciaux entre les partenaires.

Irlande/Royaume-Uni

(R.-U.: 56 millions d'hab.; Irlande: 3,5 millions d'hab.)

Suède/Marché commun européen

(CE: 321 millions d'hab.; Suède: 8,5 millions d'hab.)

Nouvelle-Zélande/Australie

(Australie : 14,6 millions d'hab.; Nouvelle-Zélande : 3 millions d'hab.)

- . Prenons trois exemples où un petit pays a négocié avec plus fort que lui.
- . Le Royaume-Uni et l'Irlande, le Marché commun européen et la Suède, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
- . Le GATT permet la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux de cette nature.

Irlande/R.-U.

- . L'Irlande et le Royaume-Uni ont signé un accord en 1965.
- . Tout comme dans le cas du Canada, l'Irlande avait le pays voisin comme principal partenaire commercial.
- . Le Royaume-Uni absorbait plus des trois quarts de ses exportations et lui fournissait la moitié de ses importations.
- . Dans le cas de l'Irlande, l'ouverture de l'économie au Royaume-Uni par le truchement d'un nouvel accord commercial bilatéral était le meilleur moyen de se moderniser.

ACCORD

1965

- Élimination immédiate des tarifs du R.-U.
- Élimination graduelle des tarifs irlandais
- Mécanisme de règlement des litiges

- . L'Accord prévoyait l'élimination immédiate des tarifs sur presque toutes les exportations irlandaises destinées au Royaume-Uni de même que l'abaissement graduel, sur une période de cinq ans, des tarifs auxquels étaient assujettis les biens britanniques.
- . Cet accord a permis au plus petit pays, l'Irlande, de profiter immédiatement des avantages et il a donné à son industrie le temps de s'adapter au nouveau contexte.
- . Si un accord est signé avec les États-Unis, le Canada veillera à ce que l'industrie ait le temps de s'adapter.

1965 : R.-U. 70 %; autres 30 %

1973 : R.-U. 55 %; autres 45 %

1985 : R.-U. 33 %; autres 67 %

- . L'économie de l'Irlande s'est consolidée. Les échanges commerciaux se sont diversifiés.
- . Vingt ans plus tard, l'Irlande a grandement réduit sa dépendance du Royaume-Uni.
- . Demandez donc à un Irlandais si cet accord a conduit à l'anglicisation de l'Irlande!

Suède/Marché commun européen

- . La Suède et le Marché commun européen ont signé un accord en 1973.
- . Le Marché commun est le plus important partenaire commercial de la Suède; la moitié des exportations et des importations de cette dernière se font avec cette organisation.
- . Lorsque le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni se sont joints au Marché commun en 1973, la Suède a jugé essentiel d'établir une nouvelle relation commerciale afin d'ouvrir et de protéger son plus important marché.

ACCORD

1973

- Échange en franchise des produits industriels
- Réduction des tarifs sur les produits agricoles
- Ententes spéciales concernant l'acier et les pêches
- Comité de gestion ministériel

- . L'Accord a permis d'éliminer en quatre ans les tarifs auxquels étaient assujettis les produits industriels, d'un côté comme de l'autre.
- . Les pâtes et papiers ont constitué l'exception; dans ce cas, la réduction des tarifs a été échelonnée sur dix ans.
- . Le programme de sécurité sociale de la Suède, l'un des plus complets au monde, n'a pas été touché par cet accord; en fait, le renforcement de l'économie suédoise a permis de consacrer davantage de ressources à ce programme vital.
- . Les programmes sociaux du Canada ne seront pas sacrifiés; tout comme ceux de la Suède, ils s'en trouveront consolidés.

Nouvelle-Zélande/Australie

- . La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont signé un nouvel accord commercial en 1983.
- . Tout comme le Canada et les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont signé de nombreux accords commerciaux bilatéraux.
- . La compétitivité et le commerce sont les moteurs de la prospérité économique.

ACCORD

1983

- Élimination des tarifs sur une période de 5 ans
- Abolition du contingentement sur une période de 12 ans
- Suppression des pratiques préférentielles concernant les marchés publics
- Report des négociations dans le cas de certains produits

- . L'Accord a été signé en janvier 1983. Il prévoit l'élimination graduelle des obstacles au commerce; les tarifs sur la plupart des produits seront ramenés à zéro d'ici 1988.
- . Il a mis fin aux pratiques préférentielles relatives aux achats gouvernementaux.
- . Les exportations de la Nouvelle-Zélande vers l'Australie et le reste du monde ont augmenté considérablement. Les deux pays ont activé l'abaissement des tarifs.
- . Le mouvement syndical, qui s'opposait à l'accord au début, a changé d'opinion parce que ce dernier a permis de créer plus d'emplois, des emplois ouverts sur l'avenir.

CONCLUSIONS

- Les petits pays y trouvent leur profit.
- Les programmes sociaux et la souveraineté s'en trouvent renforcés.
- Les échanges augmentent et se diversifient.

- . Le Canada peut réussir à négocier avec les États-Unis. Les accords commerciaux entre pays de taille différente fonctionnent bien. Ils constituent la règle, et non pas l'exception.
- . Les échanges augmentent et se diversifient.
- . Les programmes sociaux sont consolidés. La souveraineté est renforcée. L'identité nationale est assurée.
- . Nous avons une occasion historique de forger de nouvelles relations commerciales.

	and the state of t	
	- Joseph C. Santa C.	
	of the second	
•	Procedure of the Control	
	a cre passion	
	(apply property)	
	•	

QUESTIONS ET RÉPONSES

MIS À PART LES TROIS ACCORDS DONT IL A ÉTÉ QUESTION, EXISTE-T-IL D'AUTRES EXEMPLES?

Il existe un grand nombre d'accords commerciaux bilatéraux, mais les plus intéressants sont ceux qui ont été conclus entre des pays industrialisés et qui prévoient l'élimination graduelle des tarifs et de certains autres obstacles au commerce. Mentionnons notamment:

- la première Association européenne de libre-échange (AELE) établie en 1959 et comprenant le Royaume-Uni, le Danemark, l'Islande, le Portugal, la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Autriche et la Suisse;
- les accords de 1973 entre le Marché commun européen et les membres de l'AELE (Islande, Portugal, Norvège, Suède, Finlande, Autriche et Suisse);
- l'accord de 1985 entre les États-Unis et Israël.

LES ENTENTES BILATÉRALES SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC LE GATT?

Tous ces accords sont conformes à l'article

XXIV du GATT qui permet la conclusion d'accords bilatéraux

visant à éliminer les obstacles au commerce pour

l'essentiel des biens échangés entre les deux parties.

Ces accords ne s'étendent pas aux pays tiers. Jamais

aucun de ces accords n'a été rejeté par le GATT.

Le GATT exige que ce genre d'accords s'appliquent à "l'essentiel des échanges". La proportion des échanges visés va de 40 % dans le cas de la CE et de l'Islande à bien au-delà de 90 % pour ce qui est des États-Unis et d'Israel. On croit à tort qu'un accord bilatéral doit porter sur au moins 80 % des échanges pour être conforme au GATT.

QUELS ONT ÉTÉ LES AVANTAGES DE CES ARRANGEMENTS?

Avec le temps, l'Irlande a élargi ses marchés extérieurs. Il y a vingt ans, le Royaume-Uni absorbait les trois quarts des exportations de l'Irlande - proportion qui correspond à ce que les États-Unis achètent du Canada. Aujourd'hui, le Royaume-Uni absorbe à peine plus que le tiers des exportations de l'Irlande, en raison de la croissance rapide et de la diversification des marchés extérieurs de cette dernière.

Dans le cas de la <u>Suède</u> et de la Communauté européenne, leurs parts relatives du marché sont demeurées plus ou moins les mêmes pendant la durée de l'Accord, résultat auquel on pouvait s'attendre étant donné que les barrières des deux pays étaient relativement peu élevées dans les secteurs où ils étaient en concurrence directe.

Pour ce qui est de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les résultats immédiats ont été remarquables sous le rapport de la croissance des échanges bilatéraux. Au cours des trois années qui ont précédé la conclusion de l'Accord (1983), les exportations de l'Australie ont augmenté au rythme de 16 % par année; depuis lors, elles augmentent à raison de 32 % par année. L'accord visait avant tout à réduire les obstacles plutôt élevés qui s'opposaient aux échanges bilatéraux. Cette stratégie s'est révélée un puissant stimulus pour le commerce en général.

Les exportations de l'Australie vers la Nouvelle-Zélande ont enregistré une augmentation annuelle de 18 %, par rapport à une croissance annuelle de 10 % avant la signature de l'Accord. Les exportations bénéficiant d'une réduction des obstacles au commerce ont grimpé de 51 %, tandis que celles qui n'étaient pas visées par la libéralisation n'ont augmenté que de 13 %.

L'ACCORD ISRAÉLO-AMÉRICAIN CONSTITUE-T-IL UN PRÉCÉDENT PAR RAPPORT AU GENRE D'ACCORD QUE LES ÉTATS-UNIS ENTENDENT NÉGOCIER?

Dans ce cas, l'importance de l'Accord aux yeux des États-Unis se mesure presque uniquement en termes politiques et stratégiques. Par ailleurs, l'appui donné par le lobby pro-israélien aux États-Unis à toutes les questions qui touchent à la sécurité et à la prospérité d'Israël a sans doute joué un rôle important.

L'accord israélo-américain est essentiellement un arrangement sur l'élimination des tarifs, assorti de quelques concessions relatives aux objectifs des négociations commerciales. L'intérêt de cet accord réside dans le fait que les États-Unis ont montré qu'ils étaient disposés à déborder le cadre des négociations multilatérales du GATT pour conclure une entente bilatérale avec un partenaire important.

QUELS SONT LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES EXEMPLES QUI PRÉCÈDENT ET LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES?

Le volume des échanges en question est beaucoup plus grand que dans le cas de tout autre accord bilatéral. Le Canada et les États-Unis sont les deux plus importants partenaires commerciaux au monde.

Les autres accords portent principalement sur l'élimination des tarifs. Dans le cas qui nous intéresse, les barrières non tarifaires, les lois sur les recours commerciaux et les marchés publics seront au coeur des négociations. Comme le Canada et les États-Unis sont deux fédérations, les questions qui sont du ressort des provinces et des États seront d'une très grande importance.

MOUVELLE-ZÉLANDE - DONNÉES DE BASE

Population:

3 millions d'habitants

Exportations (% du PNB):

33 ક

Marchés extérieurs:

MCE (20 %), Australie (15 %),

Japon (15 %), É.-U. (15 %)

Principales exportations:

Viande, produits laitiers,

laine

Accord sur l'intensification des relations économiques:

- . Tarifs douaniers Aux termes du programme de réduction des tarifs, 87 % des exportations de la Nouvelle-Zélande vers l'Australie et 71 % des exportations de l'Australie vers la Nouvelle-Zélande se font en franchise; 1995 est l'année cible pour la libéralisation complète des échanges.
- . Agriculture Les deux pays ont accepté de ne pas introduire de nouvelles mesures de stabilisation des prix agricoles. Des ententes spéciales ont été conclues concernant le blé, le sucre, les agrumes et les produits laitiers.

- . Marchés publics Les deux pays ont éliminé les privilèges dont bénéficiaient les fournisseurs nationaux tout en reconnaissant la nécessité de maintenir les exigences relatives à la sécurité nationale. L'Australie oeuvre à faire disparaître les pratiques préférentielles mises en place par les États.
- Administration de l'Accord Les deux parties tiennent constamment des consultations. Une première réunion d'examen officielle à l'échelon ministériel s'est tenue en 1985 et une deuxième est prévue pour 1988. À la fin de cette première réunion, les ministres ont conclu que les deux pays avaient profité des nouveaux débouchés créés par l'Accord et que les sociétés commerciales des deux pays avaient intensifié leur collaboration, permettant ainsi une meilleure utilisation des ressources de la région.

SUÈDE - DONNÉES DE BASE

Population: 8,5 millions d'habitants

Exportations (% du PNB): 32 %

Marchés extérieurs: R.-U. (10 %), Allemagne de

1'Ouest (10 %), Norvège (11 %),

Danemark (8 %)

Principales exportations: Machines, produits forestiers,

pâtes et papiers, matériel de

transport

Accord de libre-échange:

- . Tarifs douaniers L'accord entre la Suède et le MCE, qui s'inspirait d'autres ententes, prévoyait l'élimination graduelle des tarifs sur une période de quatre ans, sauf pour les pâtes et papiers, ou celle-ci s'échelonnait sur dix ans.
- . Le commerce des produits agricoles était exclu des ententes.

- Lois sur les recours commerciaux et marchés
 publics Ces mesures ne sont pas visées par
 l'Accord, c.-à-d. que les règles ordinaires du
 GATT continuent de s'appliquer.
- Des ententes spéciales ont été conclues au sujet de l'acier et, depuis 1978, en ce qui concerne les pêches.
- Administration de l'Accord avec alternance
 à la présidence, chargée d'examiner les
 questions découlant de l'Accord.

IRLANDE - DONNÉES DE BASE

Population: 3,5 millions d'habitants

Échanges commerciaux

exprimés en Z du PNB: 56 %

Marchés extérieurs: R.-U. (33 %), CEE [à l'excl.

du R.-U.] (35 %), Amérique du

Nord (12 %)

Principales exportations: Aliments et animaux vivants,

machines et matériel de

transport

Accord anglo-irlandais sur le libre-échange: 1966-1972

- Tarifs douaniers Tous les tarifs auxquels étaient assujettis les produits importés d'Irlande ont été abolis immédiatement. Les tarifs frappant les produits importés du Royaume-Uni ont été éliminés sur une période de dix ans.
- Agriculture Presque tous les produits agricoles sont visés par l'Accord.

- . Lois sur les recours commerciaux et marchés publics L'Accord ne portait pas sur ces mesures, c.-à-d. que les règles ordinaires du GATT ont continué de s'appliquer.
- . Administration de l'Accord Consultations annuelles.

:	



CA1 EA 88A11 FRE DOCS Accords commerciaux bilateraux 43269843